



2008-15 Prévention incendie sur les chantiers

A3 Liste de contrôle – Installations électriques provisoires



Supérieurs hiérarchiques

Mesures de protection	Oui
Je mets à disposition du matériel d'installation électrique qui correspond à la description dans l'appel d'offres et qui est adapté et testé pour une utilisation sur des chantiers.	
J'informe mes collaborateurs de la planification pour la mise en place des installations électriques.	
Je veille à ce que seuls des spécialistes formés à cet effet effectuent des travaux sur les installations électriques.	
Je vérifie que l'installation de chantier soit bien attestée par un certificat de sécurité (SiNa).	

Ouvriers

Mesures de protection	Oui
J'utilise exclusivement du matériel d'installation testé et adapté aux chantiers (au moins IP44).	
Je mets en place les installations conformément aux règles de l'art reconnues pour le lieu d'utilisation prévu.	
Je protège suffisamment les installations électriques contre les actions mécaniques telles que les chocs.	
J'utilise des câbles dont la section correspond à la sollicitation prévue.	
Avant la mise en service, je vérifie le bon fonctionnement et la sécurité des installations électriques.	